

RAPPORT DE JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2021

Avril 2021

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 en date du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010 fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques.

L'arrêté en date du 2 mars 2011 fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

L'article 5-3° du décret précité, modifié par le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 fixe les conditions pour concourir au présent concours.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- Admissibilité : épreuve écrite unique obligatoire :

Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la DGFIP (durée : 4 heures – coefficient 6 – note éliminatoire < 5)

L'épreuve consiste en la réponse à plusieurs questions en lien direct avec les documents.

Sept sujets au choix sont proposés au candidat :

- Métiers de la gestion publique État ;
- Métiers de la gestion publique – Secteur public local ;
- Métiers de la fiscalité professionnelle ;
- Métiers de la fiscalité personnelle ;
- Métiers transversaux ;
- Métiers du cadastre ;
- Métiers des hypothèques.

Les candidats expriment le choix de leur option dès l'inscription.

Cette épreuve est destinée à apprécier notamment les qualités d'analyse du candidat, la structuration de ses idées et de ses développements.

- Admission : une épreuve orale

Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Durée : 30 minutes – coefficient 5 – note éliminatoire inférieure à 5.

- ✓ Le candidat remet un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle, au service organisateur à une date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.
- ✓ L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée d'environ 10 minutes. Il se poursuit par un échange avec le jury qui interroge le candidat.

1.3 Composition du jury

Alfred FUENTES, administrateur général des Finances publiques est nommé en qualité de président du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2021.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 14 septembre 2020 nomme 18 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 14 janvier 2021. Celui-ci nomme 18 membres (9 hommes et 9 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 6 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté en date du 18 septembre 2020, publié au Journal officiel le 20 septembre 2020, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 146.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits/ présents

Le nombre de candidats inscrits en 2021 est de 3 046 contre 3 033 en 2020, soit une stabilité des inscriptions (+ 0,42 %).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 2 312 (sur 3 045 candidats convoqués), soit un taux de présence de 75,93 %.

348 candidats se sont présentés aux épreuves orales sur les 359 candidats admissibles, soit un taux de présence de 96,94 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 12,74/20 contre 13,26/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes générales des candidats est la suivante : de 9,18/20 à 16,52/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 28,08 % et 71,92 % des admis soit 41 hommes et 105 femmes contre 31,25 % et 68,75 % en 2019.

L'âge moyen des admis est de 47 ans. Le plus jeune lauréat a 34 ans, le plus âgé 63 ans.

III – L'épreuve écrite d'admissibilité

3.1 Généralités

Elle s'est déroulée le 21 septembre 2020.

Lors de la réunion de jury du 5 novembre 2020, 359 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,43.

3.2 Résultats

La moyenne générale de l'épreuve écrite est de 9,72/20 contre 9,93/20 au millésime précédent.

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 0/20 à 16,75/20.

La répartition des candidats par option est la suivante :

Épreuve unique d'admissibilité : Étude d'un dossier contenant des documents en rapport avec les métiers de la direction générale des Finances publiques – coefficient : 6 – note éliminatoire : <5

Liste des options	Nombre de candidats ayant composé sur l'option	% de candidats ayant composé sur l'option
Métiers transversaux	688	29,76 %
Métiers de la fiscalité personnelle	518	22,40 %
Métiers de la fiscalité professionnelle	450	19,46 %
Métiers de la gestion publique – secteur public local	363	15,70 %
Métiers de la gestion publique – État	133	5,75 %
Métiers du cadastre	85	3,68 %
Métiers des hypothèques	75	3,25 %
TOTAL	2 312	100%

Les trois options les plus choisies, comme lors du millésime précédent, sont : « Métiers Transversaux », « Métiers de la fiscalité personnelle » et « Métiers de la fiscalité professionnelle ».

Niveau de l'épreuve

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	9,72	9,93
Note la plus élevée	16,75	18,50
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	77 3,33 %	143 6,11 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	476 20,59 %	497 21,24 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	553 23,92 %	640 27,35 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	649 28,07 %	545 23,29 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 202 51,99 %	1 185 50,64 %
Notes < 10	1 110 48,01 %	1 155 49,36 %
Notes éliminatoires < 5	159 6,88 %	159 6,79 %

Le niveau moyen de l'épreuve est en baisse. La moyenne générale baisse de 0,21 points et le pourcentage de notes supérieures ou égales à 15 diminue de 2,78 points. Pour autant, les notes supérieures à la moyenne sont en augmentation, du fait de la hausse de 4,78 points des notes comprises dans la strate « supérieures ou égale à 10 et inférieures à 12 ».

3.3 Appréciations des travaux des candidats

De manière générale, les correcteurs regrettent le manque d'attention des candidats dans la lecture des consignes. De trop nombreux devoirs s'écartent de la commande initiale et ne répondent pas aux attentes du jury. De plus, ce manque d'attention a également pour conséquence des formats de restitution non adaptés à la consigne.

La seconde partie des sujets requiert de la part du candidat une hauteur de vue et la formulation d'une appréciation personnelle. Elle fait également appel à des connaissances personnelles, contrairement à la première partie.

Peu de candidats ont réussi cet exercice et ont démontré une réflexion approfondie. Nombre d'entre eux ne font que reprendre les éléments du fonds documentaire, sans analyse ni plus-value.

Les correcteurs constatent cette année encore que les candidats consacrent trop de temps à la rédaction des trois premières questions, au détriment de la seconde partie, sans doute par manque d'esprit de synthèse et une mauvaise gestion du temps.

Parmi les points positifs, le jury a noté une amélioration de la présentation des copies et un effort sur l'orthographe, la grammaire et la syntaxe.

A contrario, certains candidats ne font toujours aucun effort de présentation et de rédaction, rendant très difficile la compréhension des copies. Ces derniers sont pénalisés dans la notation de leur devoir.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve, qui consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes, s'est déroulée du 18 au 22 janvier 2021, à Paris.

Celle-ci a nécessité la constitution de 9 commissions.

Les membres du jury ont été réunis avant l'ouverture des épreuves. Il leur a été rappelé un certain nombre de points sur le déroulement de l'épreuve et les attentes du recrutement.

4.2 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2021	2020
Moyenne de l'épreuve	11,30	11,40
Note la plus élevée	18,5	20,00
Note la plus faible	4	4,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	46 13,22 %	83 24,92 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	108 31,03 %	70 21,02 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	154 44,25 %	153 45,94 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	78 22,41 %	46 13,81 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	232 66,67 %	199 59,75 %
Notes < 10	116 33,33 %	134 40,25 %
dont Notes éliminatoires < 5	3	11
TOTAL	348	333

La moyenne générale de l'épreuve est en légère baisse par rapport à celle de l'an dernier (- 0,10 point). On note une forte diminution des notes supérieures ou égales

à 15/20 (- 11,7 points), mais une hausse globale des notes supérieures ou égales à 10/20 (+ 6,92 points).

Le nombre de notes éliminatoires diminue de manière très significative.

4.3 Appréciation du jury

Les membres du jury relèvent que les candidats ont respecté dans leur très grande majorité le temps de huit minutes imparti à leur présentation. Cette durée de présentation a été fixée par le président du jury.

Si une amélioration a été notée avec l'abandon de façon générale du plan purement chronologique, les jurys regrettent le côté lisse des présentations qui n'apportent pas de plus-value par rapport aux dossiers RAEP. Le jury souligne que l'utilisation d'exemples concrets donne un intérêt certain à l'exercice en le rendant plus vivant.

Si les membres du jury s'accordent sur le fait que les candidats appréhendent dans leur très grande majorité leur environnement professionnel immédiat, ils déplorent les connaissances lacunaires de nombreux candidats sur les autres missions de la DGFIP, ainsi que sur les chantiers en cours. Les candidats faisant preuve d'ouverture sur la DGFIP se trouvent valorisés.

Les mises en situation posent difficultés à de nombreux candidats. Ces derniers ont du mal à se projeter dans les tâches dévolues à un cadre A, notamment en matière de management. Ils peinent à se positionner et ont des difficultés à analyser clairement une situation. Des membres du jury ont souligné le côté inapproprié de certaines réponses. Les notions de déontologie et d'obligation du fonctionnaire sont omises par certains candidats.

Les très bons candidats ont su mettre en avant leur exposé de carrière, démontrant ainsi leur réelle motivation et un projet professionnel solide. Ils ont démontré leur capacité d'analyse et leur ouverture sur l'ensemble des missions de la DGFIP et ont su faire preuve de pragmatisme et de hauteur de vue face aux mises en situation. A contrario, certains candidats qui ne perçoivent l'examen professionnel que comme continuité logique de leur carrière, voire un dû, ont été pénalisés.

Les résultats des candidats admis à l'examen professionnel d'inspecteur des Finances publiques sont d'un très bon niveau, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, ce qui traduit le sérieux de leur préparation et leur motivation.

Les futurs candidats doivent tirer les enseignements de la préparation et mettre à profit les conseils qui leur sont donnés. Ils doivent aussi, en vue de l'oral faire preuve de curiosité par rapport aux missions de la DGFIP et à leur évolution.

Enfin, leur capacité à se projeter dans le positionnement et les missions dévolues à un cadre A doit intégrer les mises en situation.

Le président du jury

Signé

Alfred FUENTES

Administrateur général des Finances publiques